

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je n'avais aucunement l'intention de participer à ce débat, étant donné que plusieurs députés, y compris ceux de mon parti, ont exprimé leur opinion.

Cependant, il y a une chose qui me frappe et sur laquelle je voudrais particulièrement insister: c'est que jusqu'ici, je n'ai pas entendu trop de députés de l'île de Montréal donner leur opinion.

Si je parle de cela, c'est sans arrière-pensée, monsieur l'Orateur. Toutefois, vu que ce sont eux qui sont sur les lieux, ils devraient peut-être connaître le problème de façon plus particulière que nous qui sommes plus éloignés. Par exemple, j'aimerais connaître l'opinion de l'honorable député de Verdun (M. Mackasey), dont le gouvernement requiert les bons offices à tout bout de champ pour régler certains problèmes ou le tirer d'embarras. Je connais l'honorable député de Verdun comme étant un homme assez sérieux, doué d'un bon jugement, et je pense que, à ce moment-ci, son opinion serait des plus appréciée.

[Traduction]

J'espère que le député de Verdun ne m'en voudra pas de lui faire cette demande. Dans les circonstances actuelles il pourrait faire une contribution utile au débat en tant que député d'une région proche du port de Montréal, à cause de sa connaissance du sujet. Il aiderait non seulement le gouvernement, mais certains de ses commettants.

• (12.40 p.m.)

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable député de Mégantic. A-t-il remarqué qu'il n'y a que trois députés de l'île de Montréal, aujourd'hui, pour assister à ce débat important et que les autres s'en désintéressent complètement?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Grégoire: Le député a-t-il aussi remarqué cela?

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je l'avais fort bien remarqué. Je ne suis pas tout à fait aussi aveugle que quelques-uns de l'autre côté qui ne voient pas l'importance du problème du même œil que d'autres députés.

Je sais que l'honorable ministre n'a pas l'intention, d'après sa réponse d'hier à l'honorable député d'Ontario (M. Starr), d'intervenir dans le conflit et qu'il laisse aux partis eux-mêmes le soin de régler le problème.

Monsieur l'Orateur, il y a un fait souvent pénible que j'ai observé, c'est qu'avant d'agir en vue de régler un différend ou un problème, le gouvernement a sans cesse

[M. Grégoire.]

attendu que cela dénégère en crise grave avant de s'en mêler, et là, quand il n'y a presque plus moyen de le régler, il faut nommer des administrateurs, des arbitres, et tout ce que vous voulez. Pourquoi l'honorable ministre n'intervient-il pas à ce moment-ci pour régler ce différend? Pourquoi l'honorable ministre a-t-il peur de se mêler de ceci? C'est sa fonction, pourquoi ne la remplit-il pas?

Monsieur l'Orateur, quelles sortes de forces occultes sont derrière ces grèves, ces différends, et celle-ci tout particulièrement, pour que l'honorable ministre refuse d'y toucher. Il sait fort bien qu'on ne peut se permettre une autre grève dans le secteur de l'économie. On en a subi déjà suffisamment; pourquoi attendre que ce conflit s'aggrave avant d'intervenir directement?

C'est vrai ce que le ministre a dit hier, on n'a pas le temps de s'arrêter à tous ces problèmes. Par ailleurs, si le Parlement n'a pas le temps de s'arrêter, ce sont les fonctions et le devoir du ministre de s'y arrêter. C'est au ministre d'agir dès maintenant pour éviter au Parlement de prendre des mesures dans un avenir assez rapproché.

Lorsque l'honorable ministre se décharge de ses responsabilités d'une façon cavalière, le gouvernement est obligé d'avoir recours, par la suite, à une législation parlementaire pour régler ces problèmes. C'est parce qu'on ne s'acquitte pas de nos responsabilités, parce qu'on s'en foute comme de l'an quarante et, finalement, qu'on aboutit à une crise. On est alors obligé d'ajourner les travaux de la Chambre pour régler le problème.

Vu les problèmes économiques qui nous confrontent présentement comme la restriction du crédit, la hausse du coût de la vie et tous les facteurs qui conduisent à l'inflation, les risques de récession qui s'annoncent à ceux qui voient clair, les difficultés économiques, particulièrement de l'Est du pays—remarquez bien que ce différend du port de Montréal n'affecte non seulement la province de Québec, cela affecte tous les producteurs canadiens qui ont recours aux services du port de Montréal et de la Voie maritime du Saint-Laurent—je crois que l'honorable ministre ne peut se permettre d'écarter un problème et de le laisser devenir une crise nationale ou une crise grave. Si l'on a ajourné, aujourd'hui, les travaux de la Chambre selon l'article 26 du Règlement, c'est parce que ce problème est d'intérêt national, car sans cela M. l'Orateur n'aurait pas accepté la motion. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je ne mets pas votre jugement en doute, mais bien celui de l'honorable ministre.

Je veux bien croire que le ministre n'a pas à se préoccuper de ces affaires-là avant le